



A : Opérateurs de café du commerce
équitable
cc : Comité de normalisation
Fairtrade International
FLOCERT

Alina Amador
Chef des normes
a.amador@fairtrade.net

12 février 2024

Standard révisé pour le café du commerce équitable

Chers partenaires du commerce équitable,

Lors de sa réunion du 30 novembre 2023, le Comité des Standards (CS) a décidé de nouvelles exigences pour le Standard du Commerce Équitable pour le Café. Pour plus de détails sur la décision, veuillez vous référer au compte-rendu de la réunion du SC, disponible [ici](#) sur notre site web.

Les modifications approuvées sont le résultat d'un [examen standard](#) limité dans le cadre du cycle de suivi et d'examen.

La norme révisée met davantage l'accent sur la protection de l'environnement, en particulier sur la prévention, le suivi et l'atténuation de la déforestation dans les exploitations de café.

Un aperçu plus détaillé des changements apportés au standard du café du commerce équitable est présenté dans un document distinct sur les principaux changements, disponible [ici](#).

Ce standard révisé remplacera la version précédente et sera applicable à partir du 12 février 2024. Il s'applique à tous les producteurs et négociants de café certifiés Fairtrade. La période de transition a été définie pour les exigences, comme indiqué dans le standard.

La norme révisée pour le café est disponible sur notre [site web](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter Standards & Pricing (standards-pricing@fairtrade.net).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Alina Amador